

La municipalité vous invite tous
à fêter la Nouvelle Année
Vendredi 04 janvier 2019 à 19h
à La Montaudine



"La montagne nous offre le décor... A nous d'inventer l'histoire qui va avec !"
Nicolas HELMBACHER, guide de haute montagne

Recensement 2019

Le recensement de la population aura lieu du 17/01/2019 jusqu'au 16/02/2019. Il sera réalisé cette année par Mario Azzarello qui vous donnera tous les éléments pour effectuer votre recensement soit directement en ligne, soit plus traditionnellement sur papier.

ANDS

Après la soirée cinéma au cours de laquelle Jean-Marc nous a fait voyager entre rires et larmes, l'association aura plaisir à vous retrouver en janvier pour la traditionnelle **Fête de Saint Antoine** le **samedi 19** (voir détail dans flyer joint).

Sou des Ecoles

Le Sou des Écoles de Montaud souhaite à toutes les Montaudines et tous les Montaudins une belle et douce année 2019.



ACCA

Les chasseurs de Montaud vous invitent à déguster leur légendaire boudin le **samedi 26 janvier à partir de 10h** à La Montaudine. Devant le succès grandissant de notre production, nous vous conseillons de réserver par mail à cette adresse : accamontaud@gmail.com

CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 04/12/2018, le Conseil a décidé
1/ **CLECT - Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées**

D'approuver le rapport 2018 de la CLECT approuvant le montant des charges transférées au titre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et du transfert du multi-accueil associatif de Montaud.

2/ Commission sociale

De verser une somme de 429€ exceptionnellement, suite à une demande d'aide pour le chauffage.

3/ Aménagement du Centre Village

De déposer les demandes de subvention sur les dossiers suivants :

1/ auprès de la Maison du Territoire, pour :

- Aménagement Village
- Accessibilité
- Sécurité
- Bâtiments

2/ auprès du SEDI pour l'électricité

5/ Finances

Dans le cadre du projet de SPL (Société Publique Locale),

D'approuver le virement de crédits suivants :
Cpte 622 + 2 325€ - Cpte 022 - 2 325€

5/ Elections – commission de contrôle

- Marion CORVEZ conseillère municipale
- Max DAGUET conseiller municipal (suppléant)
- Jean-Guy DREVETON
- Philippe COING-ROY

Repas de la nouvelle année

Vous aurez 65 ans avant le 31/12/2018 ?

Vous avez été invité(e)s au repas de la nouvelle année qui sera servi le **mardi 15/01/19**.

Si vous avez 65 ans et n'avez jamais été invité(e), **veuillez contacter la mairie avant le 31 décembre 2018**.

Bonne
ANNÉE 2019

MAIRIE

Fermeture des bureaux **les 18 et 19 janvier**

Tous les derniers vendredis du mois,
en janvier : **le 25**

Café des aidants

Un lundi par mois de 14h30 à 16h à Vinay (bar de l'Ovale, 31 Grande rue) : **lundi 28 janvier 2019** avec pour thème « Ah la famille ! » :

Agenda Janvier

Vendredi 04 à 19h – La Montaudine
Fête de la nouvelle année

Mardi 08 à 20h30 – salle de la mairie
Conseil municipal – réunion publique

Samedi 19 à partir de 18h30
ANDS – fête de Saint-Antoine

Samedi 26 à partir de 10h – La Montaudine
ACCA – matinée Boudins

SMVIC

Depuis le 1er janvier 2018, Saint-Marcellin Vercors Isère est titulaire de la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les inondations (GEMAPI).

- L'aménagement d'un bassin ou une d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration de sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des zones boisées riveraines.

Elle est mise en œuvre dans le cadre de l'intérêt général ou d'urgence, ne remettant pas en cause l'obligation d'entretien des cours d'eau par leur propriétaire (public ou privé).

Le Plan Pluriannuel d'Intervention proposé sur 10 ans met en avant un besoin de financement annuel d'environ 500 000 €.

Un groupe de travail a été créé sur le sujet « solidarité territoriale et ressources affectées à l'exercice de la compétence GEMAPI » suite à la réflexion initiée en conférence des Maires autour des enjeux de solidarité financière territoriale afin de rechercher les ressources nécessaires au financement de la GEMAPI (communal et intercommunal).

Sa proposition d'appeler une partie du financement auprès des communes par un financement prélevé sur le montant des attributions de compensation à hauteur de 3 % pour toutes les communes, sauf les communes qui ont une attribution de compensation négative, a été votée en conseil communautaire du 13 décembre. La commune de Montaud contribuera à ce plan de financement à hauteur de 3 771 €.